

AperTO - Archivio Istituzionale Open Access dell'Università di Torino

**A.A.V.V. , Le traducteur, l'interprète et les organisations internationales, Equivalences**

**This is the author's manuscript**

*Original Citation:*

*Availability:*

This version is available <http://hdl.handle.net/2318/1707368> since 2019-07-24T13:01:58Z

*Terms of use:*

Open Access

Anyone can freely access the full text of works made available as "Open Access". Works made available under a Creative Commons license can be used according to the terms and conditions of said license. Use of all other works requires consent of the right holder (author or publisher) if not exempted from copyright protection by the applicable law.

(Article begins on next page)

*Le traducteur, l'interprète et les organisations internationales, Equivalences*, n. 42/1-2, 2015, pp.148

Dans ce numéro, la revue *Equivalences* accueille les actes de la journée de la rentrée académique 2014 à l'ISTI, devenu en 2015 Département de traduction et d'interprétation de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication de l'Université Libre de Bruxelles. Le programme s'est articulé autour du thème « Le traducteur, l'interprète et les organisations internationales » afin de donner « une vision de l'intérieur » de ces métiers auprès des organisations internationales et de donner aux étudiants des indications sur les besoins linguistiques et les besoins de formation. Le numéro est organisé en deux parties dont la première est focalisée sur les institutions européennes (Commission européenne, Parlement, Cour de justice) et la deuxième sur les institutions internationales (Conseil de l'Europe, ONU, UNESCO, FMI).

Marco Benedetti, directeur général de l'Interprétation de la Commission européenne, illustre l'organisation et le fonctionnement de ce service qui coordonne les interprètes permanents et les interprètes indépendants dans toutes les activités institutionnelles et interinstitutionnelles. Il énonce les compétences essentielles d'un bon interprète de conférence qui se doit d'être un communicateur possédant une grande curiosité pour tous les sujets, une large culture générale, une certaine flexibilité et une grande discrétion ainsi qu'une bonne maîtrise de différents jargons et des nouvelles technologies.

De son côté, Susanne Altenberg, chef de l'unité du support au multilinguisme au Parlement européen, explique les spécificités du travail des interprètes au Parlement où toutes les 24 langues officielles de l'UE sont utilisées au quotidien (commissions parlementaires, groupes politiques, délégations, séances plénières). Il est essentiel pour les interprètes, fonctionnaires ou *free-lances*, de se situer dans un contexte politique assez complexe afin de fournir un travail de qualité. Pour assurer cette qualité, un test d'accréditation interinstitutionnel ou un concours sont à passer (épreuve d'interprétation consécutive et simultanée). En ce qui concerne les besoins linguistiques, l'anglais est suivi par l'allemand, le français, le polonais, l'italien l'espagnol, mais on enregistre un besoin croissant de l'arabe, surtout en cabine française.

La Cour de justice de l'Union européenne présente des spécificités par rapport aux autres institutions car sa mission consiste à assurer l'application et l'interprétation uniforme du droit communautaire (P. Twidle). Les traducteurs de la Cour de justice sont des juristes-linguistes, diplômés en droit national, tandis que les interprètes font partie du service de la Direction de l'Interprétation. Le choix de l'équipe d'interprètes de conférence est déterminé par la langue de procédure, la langue des Etats membres intervenants, les besoins linguistiques des juges et des avocats, la langue des visiteurs officiels présents à l'audience. Les langues utilisées varient donc selon les affaires traitées bien que le français reste la *lingua franca* de la Cour et de son administration.

Les deux contributions suivantes (M.E. Ilja et V. Mavrič) portent sur le rôle de la traduction auprès de la Commission européenne et du Parlement européen. En ce qui concerne la Commission la plupart des traductions sont effectuées de l'anglais vers les autres langues officielles de l'UE (81%) dans de nombreux domaines. Le recours à des outils pour la traduction automatique (SDL Trados, Omega T, Euramis, MT@EC) ainsi qu'à des ressources terminologiques (IATE) est essentiel pour la gestion des volumes de traduction. Pour travailler à la DGT, une sélection est prévue pour évaluer non seulement les compétences linguistiques et professionnelles des candidats, mais encore des compétences transversales (*problem solving*, communication, organisation du travail, travail en groupe, etc.). Les traducteurs au Parlement européen traduisent principalement

des textes législatifs, mais aussi des résolutions, des questions parlementaires, des textes variés souvent traités à l'aide d'outils hautement informatisés. Le profil envisagé nécessite de compétences linguistiques excellentes (langue maternelle, anglais/français ou allemand, connaissance approfondie d'une troisième langue officielle), d'une grande curiosité intellectuelle, de flexibilité, d'esprit d'équipe, de maîtrise des nouvelles technologies, mais aussi des compétences en matière de révision, de vérification rédactionnelle, de correction, de synthèse. Les traducteurs peuvent être embauchés comme fonctionnaires, agents temporaires ou agents contractuels. Des stages de traduction ou de formation sont proposés pendant l'année.

La deuxième partie de la revue s'ouvre sur la présentation, par S. Bailey-Ravet, de l'interprétation au Conseil de l'Europe, organisation paneuropéenne avec un régime linguistique bilingue (français et anglais), mais ayant aussi comme langues de travail l'allemand, l'italien et le russe. Le service d'interprétation dans des réunions de nature très variée prévoit aussi bien le travail en simultané que le travail en consécutive. Il est essentiel pour la profession de fournir un service de qualité : préparation consciencieuse des réunions, acceptation des offres sur la base des compétences, refus des conditions de travail inadéquates, partage des savoirs en équipe.

Le Service d'interprétation de l'ONU à Genève est analysé par G. Dupuy, chef de la cabine française. Il explique de manière détaillée le régime linguistique en vigueur, le statut des interprètes, les conditions de travail (séances, programmation, missions, formation continue, travail d'équipe). Il révèle les difficultés qu'on peut rencontrer, comme par exemple la vitesse de l'élocution des orateurs ou les accents et les interférences linguistiques dérivant du fait qu'un grand nombre d'intervenants s'expriment dans une langue officielle qui n'est pas leur langue maternelle. Pour toutes ces raisons, l'interprète doit posséder une connaissance approfondie des langues passives, une très bonne maîtrise du lexique et de la syntaxe de la langue active, des connaissances générales sur des sujets divers. Pour se préparer, la traduction à vue peut constituer un exercice précieux, s'il est accompagné de remises en question et de vérifications fréquentes.

Les éléments saillants de l'interprétation à l'UNESCO sont délivrés par E. Boutilié, responsable du service à Paris. Elle met en relief la grande diversité des sujets traités et la responsabilité de l'interprète vis-à-vis des questions touchant au patrimoine matériel et immatériel, ainsi qu'aux grands thèmes en matière d'éducation, de science et de culture. Si le régime linguistique en vigueur est bilingue anglais-français, de nombreuses réunions se tiennent en trois langues et le service d'interprétation est assuré surtout par des agents externes.

Les Services linguistiques du Fonds Monétaire International sont décrits par A. van Wylick. La traduction et l'interprétation concernent les langues de l'ONU et l'organisation dispose de personnel interne pour toutes ces langues. Des changements importants pendant les dernières décennies ont modifié le « business model » des services linguistiques qui ont dû s'adapter à un nouveau contexte budgétaire (externalisation, rationalisation des flux de travail, meilleur suivi des performances individuelles). De plus, ils ont dû prendre en compte ces évolutions technologiques qui vont changer la traduction traditionnelle au profit de la révision et de la post-édition de contenu et ils ont dû gérer la multiplication des canaux de communication qui oblige à manier des contenus multimodaux pour un public potentiellement planétaire.

En dernier, N. Atger présente le Service de traduction à l'Office des Nations-Unies à Genève où des « employés permanents » et des « employés temporaires » traduisent des documents à partir de deux ou plus langues officielles des Nations Unies vers leur langue principale. Les textes à traduire sont très variés : des questions politiques (New York) aux

questions macro-économiques, des sujets techniques aux questions juridiques relevant des Droits de l'homme (Genève). Le profil demandé doit respecter les exigences de fidélité à l'original, à la terminologie en vigueur, à la clarté et doit savoir utiliser les outils TAO.

Le compte-rendu de la dernière édition du texte fondateur de la théorie interprétative de la traduction (D. Seleskovitch et M. Lederer, *Interpréter pour traduire*) clôt ce numéro qui est appréciable pour sa valeur descriptive du travail sur le terrain.

Maria Margherita Mattioda

## VERSIONE PUBBLICATA

Dans ce numéro, la revue *Equivalences* accueille les actes de la journée de la rentrée académique 2014 à l'ISTI, devenu en 2015 Département de traduction et d'interprétation de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication de l'Université Libre de Bruxelles. Le programme s'est articulé autour du thème « Le traducteur, l'interprète et les organisations internationales » afin de donner « une vision de l'intérieur » de ces métiers auprès des organisations internationales et de donner aux étudiants des indications sur les besoins linguistiques et les besoins de formation. Le numéro est organisé en deux parties dont la première est focalisée sur les institutions européennes (Commission européenne, Parlement, Cour de justice) et la deuxième sur les institutions internationales (Conseil de l'Europe, ONU, UNESCO, FMI). Marco Benedetti, directeur général de l'Interprétation de la Commission européenne, illustre l'organisation et le fonctionnement de ce service qui coordonne les interprètes permanents et les interprètes indépendants dans toutes les activités institutionnelles et interinstitutionnelles. Il énonce les compétences essentielles d'un bon interprète de conférence qui se doit d'être un communicateur possédant une grande curiosité pour tous les sujets, une large culture générale, une certaine flexibilité et une grande discrétion ainsi qu'une bonne maîtrise de différents jargons et des nouvelles technologies. De son côté, Susanne Altenberg, chef de l'unité du support au multilinguisme au Parlement européen, explique les spécificités du travail des interprètes au Parlement où toutes les 24 langues officielles de l'UE sont utilisées au quotidien (commissions parlementaires, groupes politiques, délégations, séances plénières). Il est essentiel pour les interprètes, fonctionnaires ou *free-lances*, de se situer dans un contexte politique assez complexe afin de fournir un travail de qualité. Pour assurer cette qualité, un test d'accréditation interinstitutionnel ou un concours sont à passer (épreuve d'interprétation consécutive et simultanée). En ce qui concerne les besoins linguistiques, l'anglais est suivi par l'allemand, le français, le polonais, l'italien, l'espagnol, mais on enregistre un besoin croissant de l'arabe, surtout en cabine française. La Cour de justice de l'Union européenne présente des spécificités par rapport aux autres institutions car sa mission consiste à assurer l'application et l'interprétation uniforme du droit communautaire (P. Twidle). Les traducteurs de la Cour de justice sont des juristes-linguistes, diplômés en droit national, tandis que les interprètes font partie du service de la Direction de l'Interprétation. Le choix de l'équipe d'interprètes de conférence est déterminé par la langue de procédure, la langue des Etats membres intervenants, les besoins linguistiques des juges et des avocats, la langue des visiteurs officiels présents à l'audience. Les langues utilisées varient donc selon les affaires traitées bien que le français reste la *lingua franca* de la Cour et de son administration. Les deux contributions suivantes (M.E. Ilja et V. Mavrič) portent sur le rôle de la traduction auprès de la Commission européenne et du Parlement européen. En ce qui concerne la Commission la plupart des traductions sont effectuées de l'anglais vers les autres langues officielles de l'UE (81%) dans de nombreux domaines. Le recours à des outils pour la traduction automatique (SDL Trados, Omega T, Euramis, MT@EC) ainsi qu'à des ressources terminologiques (IATE) est essentiel pour la gestion des volumes de traduction. Pour travailler à la DGT, une sélection est prévue pour évaluer non seulement les compétences linguistiques et professionnelles des candidats, mais encore des

compétences transversales (*problem solving*, communication, organisation du travail, travail en groupe, etc.). Les traducteurs au Parlement européen traduisent principalement des textes législatifs, mais aussi des résolutions, des questions parlementaires, des textes variés souvent traités à l'aide d'outils hautement informatisés. Le profil envisagé nécessite de compétences linguistiques excellentes (langue maternelle, anglais/français ou allemand, connaissance approfondie d'une troisième langue officielle), d'une grande curiosité intellectuelle, de flexibilité, d'esprit d'équipe, de maîtrise des nouvelles technologies, mais aussi des compétences en matière de révision, de vérification rédactionnelle, de correction, de synthèse. Les traducteurs peuvent être embauchés comme fonctionnaires, agents temporaires ou agents contractuels. Des stages de traduction ou de formation sont proposés pendant l'année.

La deuxième partie de la revue s'ouvre sur la présentation, par S. Bailey-Ravet, de l'interprétation au Conseil de l'Europe, organisation paneuropéenne avec un régime linguistique bilingue (français et anglais), mais ayant aussi comme langues de travail l'allemand, l'italien et le russe. Le service d'interprétation dans des réunions de nature très variée prévoit aussi bien le travail en simultané que le travail en consécutive. Il est essentiel pour la profession de fournir un service de qualité : préparation consciencieuse des réunions, acceptation des offres sur la base des compétences, refus des conditions de travail inadéquates, partage des savoirs en équipe.

Le Service d'interprétation de l'ONU à Genève est analysé par G. Dupuy, chef de la cabine française. Il explique de manière détaillée le régime linguistique en vigueur, le statut des interprètes, les conditions de travail (séances, programmation, missions, formation continue, travail d'équipe). Il révèle les difficultés qu'on peut rencontrer, comme par exemple la vitesse de l'élocution des orateurs ou les accents et les interférences linguistiques dérivant du fait qu'un grand nombre d'intervenants s'expriment dans une langue officielle qui n'est pas leur langue maternelle. Pour toutes ces raisons, l'interprète doit posséder une connaissance approfondie des langues passives, une très bonne maîtrise du lexique et de la syntaxe de la langue active, des connaissances générales sur des sujets divers. Pour se préparer, la traduction à vue peut constituer un exercice précieux, s'il est accompagné de remises en question et de vérifications fréquentes.

Les éléments saillants de l'interprétation à l'UNESCO sont délivrés par E. Boutilié, responsable du service à Paris. Elle met en relief la grande diversité des sujets traités et la responsabilité de l'interprète vis-à-vis des questions touchant au patrimoine matériel et immatériel, ainsi qu'aux grands thèmes en matière d'éducation, de science et de culture. Si le régime linguistique en vigueur est bilingue anglais-français, de nombreuses réunions se tiennent en trois langues et le service d'interprétation est assuré surtout par des agents externes.

Les Services linguistiques du Fonds Monétaire International sont décrits par A. van Wylick. La traduction et l'interprétation concernent les langues de l'ONU et l'organisation dispose de personnel interne pour toutes ces langues. Des changements importants pendant les dernières décennies ont modifié le « business model » des services linguistiques qui ont dû s'adapter à un nouveau contexte budgétaire (externalisation, rationalisation des flux de travail, meilleur suivi des performances individuelles). De plus, ils ont dû prendre en compte ces évolutions technologiques qui vont changer la traduction traditionnelle au profit de la révision et de la post-édition de contenu et ils ont dû gérer la multiplication des canaux de communication qui oblige à manier des contenus multimodaux pour un public potentiellement planétaire.

En dernier, N. Atger présente le Service de traduction à l'Office des Nations-Unies à Genève où des « employés permanents » et des « employés temporaires » traduisent des documents à partir de deux ou plus langues officielles des Nations Unies vers leur langue principale. Les textes à traduire sont très variés : des questions politiques (New York) aux questions macro-économiques, des sujets techniques aux questions juridiques relevant des Droits de l'homme (Genève). Le profil demandé doit respecter les exigences de fidélité à l'original, à la terminologie en vigueur, à la clarté et doit savoir utiliser les outils TAO.

Le compte-rendu de la dernière édition du texte fondateur de la théorie interprétative de la traduction (D. Seleskovitch et M. Lederer, *Interpréter pour traduire*) clôt ce numéro, qui est appréciable pour sa valeur descriptive du travail sur le terrain.

[Maria Margherita Mattioda]